

POUR

une **augmentation substantielle**
du **salaire minimum**

Le **VRAI** du **FAUX** sur les négociations concernant le salaire minimum

[ARGUMENTAIRE]



FGTB

Ensemble, on est plus forts

POUR

une **augmentation substantielle**
du **salairé minimum**

La FGTB tient à vous transmettre les véritables informations concernant le rejet de la FGTB de la proposition d'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de 10 centimes.

1 Rejet de l'AIP

Après des mois de négociations au cours desquels la FGTB a porté sa revendication d'une augmentation substantielle du salaire minimum, les interlocuteurs sociaux étaient parvenus à un projet d'AIP. Ce projet d'AIP a été présenté à l'ensemble des composantes de la FGTB. Ces mois de discussions franches et ouvertes avec nos militants ont abouti au rejet à 56 % du projet de l'AIP en mars dernier. La majorité des représentants de la FGTB estimant que l'augmentation du pouvoir d'achat était trop minimum et que l'augmentation d'à peine 1,1 % (soit 10 centimes/heure) du salaire minimum était une offense.

Par la suite, fidèle à ses engagements et cohérente, la FGTB a donc refusé le projet d'AIP. De son côté, le Gouvernement minoritaire emmené par la droite s'est empressé de donner raison aux patrons et d'adopter une norme d'augmentation salariale maximale de 1,1 %.

Le projet d'AIP contenait cependant d'autres mesures jugées positives par les organisations syndicales (telles que les conditions de RCC ou les emplois fins de carrière). Afin que ces mesures voient le jour, elles devaient être inscrite dans des Conventions Collectives de Travail (CCT) et signées au sein du Conseil National du Travail par toutes les organisations patronales et syndicales représentées. La FGTB a accepté de contresigner les propositions de CCT les plus positives pour les travailleurs. Par contre nous avons refusé de signer la CCT concernant la faible augmentation du salaire minimum.

2 La volonté d'augmenter substantiellement le salaire minimum

Le 14 mai, la FGTB a organisé une action aux 4 coins de la Belgique afin d'exiger une augmentation substantielle du salaire minimum. La demande était claire : augmenter de manière importante le salaire minimum. La FGTB souhaitait que cette augmentation constitue une première étape vers l'instauration du salaire minimum à 14 €/heure en augmentant substantiellement le salaire minimum pour la période 2019-2020 !



3 La réponse patronale : 10 cents d'augmentation !

L'AIP enterré, la FGTB a tout fait pour que les négociations se poursuivent afin d'augmenter substantiellement le salaire minimum. Forts de votre soutien, nous avons remis les autres interlocuteurs sociaux autour de la table et exigé une revalorisation sérieuse du salaire minimum.

Notre proposition était claire : franchir une première étape vers l'instauration du salaire minimum à 14 €/heure en augmentant substantiellement le salaire minimum à partir du 1^{er} janvier 2020 !

La réponse... UNE NOUVELLE GIFLE !

Plus de 60.000 travailleurs doivent vivre avec ce salaire minimum. En outre, 250.000 Belges ont un emploi mais sont toujours en situation de pauvreté et le nombre de travailleurs pauvres a augmenté de plus de 16 % au cours des 10 dernières années. En plus, de nombreux travailleurs vivent à la limite ou n'arrivent tout simplement plus à joindre les deux bouts.

Les organisations patronales n'ont fait AUCUN EFFORT au-delà du 1,1 % d'augmentation du salaire minimum soit... 10 centimes de l'heure !

Après des semaines de négociations, ils n'étaient tout simplement pas prêts à prendre des engagements sérieux permettant d'augmenter de manière significative, en plus des 1,1 % prévus, le salaire minimum interprofessionnel à partir du 1^{er} janvier 2020. Pire, ceux-ci souhaitaient que la collectivité, nous tous, assumions la totalité du coût de cette augmentation en amputant notre sécurité sociale. Augmenter oui, à condition que ce soit les travailleurs et la collectivité qui assument les coûts !

La FGTB est donc restée cohérente et a refusé de signer le projet de CCT augmentant le salaire minimum interprofessionnel à partir du 1^{er} juillet de 10 cents/heure.

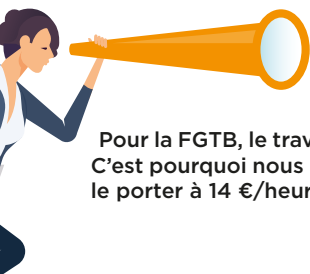
4 L'objectif de porter le salaire minimum à 14 €/heure (soit 2.300 €/mois)

Aujourd'hui, en Belgique, le salaire minimum n'est que de 9,68 € brut de l'heure soit 1.592 € brut par mois pour un salarié vivant seul et travaillant à temps plein. Ce salaire est tout bonnement insuffisant pour faire face au coût de la vie et aux dépenses quotidiennes permettant de vivre dignement : logement, nourriture, énergie, transport, frais médicaux, alimentation, communications, loisirs et culture, etc.

Pour la FGTB, le travail ne doit pas permettre de survivre, mais bien de vivre dignement. C'est pourquoi nous proposons d'augmenter substantiellement le salaire minimum et de le porter à 14 €/heure (2.300 €/mois).

5 Qui est concerné ?

Les travailleurs des secteurs du petit commerce indépendant, des taxis, des ateliers protégés, de l'agriculture sont les premiers concernés. Mais en fait, nous sommes tous concernés ! Comme indiqué ci-dessus, de nombreux travailleurs arrivent à peine à sortir la tête hors de l'eau. Cette précarité croissante conduit de nombreux travailleurs aux portes de la pauvreté. Pour la FGTB, ces situations sont inacceptables.



Pour la FGTB, s'il faut des mesures fiscales et parafiscales permettant de rétablir un peu de justice et de donner une bulle d'oxygène aux travailleurs, il est indispensable d'augmenter la rémunération des travailleurs. De plus, l'explosion des contrats précaires (intérim, durée déterminée, contrats journaliers, etc.) et des temps partiels (plus d'un tiers, des salariés travaillent sous ce régime) influent aussi négativement sur le niveau des salaires des travailleurs belges. Sur le plan politique, il est impératif que la création d'emplois durables et de qualité et de conditions de travail décentes soient prioritaires et fassent parties intégrantes des futurs engagements politiques.

Il est temps d'agir. Revaloriser les salaires bruts les plus bas, c'est une mesure concrète permettant de lutter contre la précarité et les inégalités sociales. La revalorisation substantielle du salaire minimum permettra à tous ces travailleurs de vivre dignement.

Cette mesure ne sera pas seulement bénéfique pour ces personnes, elle va aussi profiter à l'ensemble des citoyens et à la collectivité.

Plus de salaire, c'est aussi plus de pouvoir d'achat ; plus de consommation, plus de travail, de moyens pour la sécurité sociale et les services publics.

6 La bataille est-elle perdue ?

Loin de là.

Des premières avancées dans plusieurs secteurs grâce à la FGTB

Dès le lendemain de la fin des négociations interprofessionnelles, vos représentants se sont mis à la table des négociations dans de nombreux secteurs. Nos positions n'ont pas changé ! Toutes et tous ont exigé une augmentation substantielle du salaire minimum. Certains secteurs plus touchés ont d'ores et déjà obtenu une augmentation substantielle du salaire minimum sectoriel ou un cap clair pour les années à venir. Certains secteurs ont d'ores et déjà conclu des accords.

En outre, nous exigeons au niveau interprofessionnel que les négociations reprennent dans les semaines, mois à venir et que les organisations patronales prennent leurs responsabilités.

**Retrouvez toutes les infos
sur votre pouvoir d'achat et la suite des négociations
sur www.fgtb.be**



**Ensemble,
continuons le combat !**

Ensemble on est plus forts !